



*Commune d'Aiglun*

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
06910 AIGLUN  
Tél. : 04 93 05 85 35  
Fax : 04 93 05 64 92  
Mail : mairie.aiglun06@wanadoo.fr  
Site : www.ville-aiglun.fr

## ARRETE DU MAIRE

N° 17/06

**Le Maire de la Commune d'Aiglun**

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** l'arrêté municipal n°17/05 de la commune d'Aiglun de fermeture de ladite clue dans l'attente du contrôle de conformité aux normes sportives,

**Considérant** le courriel du Département des Alpes –Maritimes, en date du 29/05/2017, nous indiquant que le canyon d'Aiglun est contrôlé conforme par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade,

Considérant qu'elle répond actuellement aux normes sportives, il convient de lever l'interdiction de la pratique du canyonisme.

## ARRETE

**Article 1** : La pratique du canyonisme est autorisée dans de la Clue d'Aiglun à partir du présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs de la commune d'Aiglun

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- ✓ A la Gendarmerie de Roquesteron,
- ✓ Au SDIS de Villeneuve-Loubet,
- ✓ A Monsieur Le Préfet

Fait à Aiglun  
Le 29 mai 2017

Didier NICOLAS  
Maire d'Aiglun

